



## patronyme du mari conservé , malgré le jugement du divorce

Par **RAPHO**, le **27/05/2020** à **10:44**

***Bonjour, (un premier message doit toujours commencer par "bonjour")***

Nous avons divorcé depuis deux ans. Le jugement stipulait que madame ne devrait plus endossé le nom du mari. Cependant , madame s'est inscrite sur une liste électorale avec le patronyme du mari et a été élue. Le mari a-t-il le droit de porter plainte sur cette usurpation d'identité et faire annuler cette procédure ?

***Merci, (les bénévoles qui étudient les demandes et y répondent mérite un remerciement par avance).***

[quote]

***les conditions d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse, comme bonjour et merci !!***[/quote]

Par **morobar**, le **27/05/2020** à **15:47**

Bonjour,

Contestation inscription su la liste électorale ici:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R55236>

Pour le reste ici:

<https://www.village-justice.com/articles/elections-municipales-2020-comment-contester-scrutin,33474.html>

Mais ce n'est pas gagné, il faudra aussi prendre en compte la réputation de Madame et le nom sous lequel elle est connue et reconnue.

Par **RAPHO**, le **27/05/2020** à **18:35**

bonjour

je vous remercie pour vos conseils , cependant la contestation que je vous ai soumise n'entre pas dans le cadre juridique précité dans votre réponse.

en outre , les démarches pour un recours auprès du tribunal administratif devait etre exposé une semaine avant l'élection.

merci de me rappeler les rudiments de la politesse

avec mes salutations

Par **morobar**, le **28/05/2020** à **11:55**

[quote]

cependant la contestation que je vous ai soumise n'entre pas dans le cadre juridique précité dans votre réponse.

[/quote]

Mais si, puisque vous souhaitez l'annulation du vote.

Sinon cela ,peut attendre le signalement à votre avocat et une plainte auprès du juge.

Par **nihilscio**, le **28/05/2020** à **13:57**

Bonjour,

Quoiqu'il en soit, il ne s'agit pas d'une usurpation d'identité. Usurper une identité, c'est se faire passer pour quelqu'un d'autre.